

Vous avez suivi la formation :

Certificat individuel professionnel Produits Phytopharmaceutiques,

Nous vous faisons parvenir une attestation de suivi de stage en 2 exemplaires originaux :

- 1 exemplaire à nous retourner signé par la personne ayant suivi la formation
- 1 exemplaire à envoyer à la DRAAF ou DAAF (adresse indiquée lors de l'inscription pour la demande du certificat sur mon.service-public.fr), *nous vous conseillons de garder une copie dans vos archives.*

Vous trouverez ci-dessous la démarche pour la demande sur le site mon.service-public.fr



[Cliquer ici pour créer votre compte sur mon.service-public.com](http://mon.service-public.com)

Produits Phytopharmaceutiques - Demande de certificat individuel professionnel

Cette démarche permet de demander le **certificat individuel professionnel** pour le conseil, la vente ou l'utilisation des **produits phytopharmaceutiques**.

Le certificat est délivré par le **ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt**.

Cette démarche s'adresse aux professionnels :

- qui ont suivi une formation ou réussi un test dans un organisme de formation habilité
- **ou**, qui sont titulaires d'un titre ou d'un diplôme (la liste est fixée par arrêté ministériel)

Sites utiles : <http://www.chlorofil.fr/certificats-phytopharmaceutiques>

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Déroulement de la démarche

Cette démarche vous demande environ **15 minutes pour être réalisée** :

1. Vous saisissez la demande sur mon.service-public.fr,
2. Vous conservez une trace de votre demande (nous vous conseillons de l'enregistrer sur votre ordinateur ou de l'imprimer),
3. Vous validez votre demande - un mail de confirmation vous est adressé à votre adresse e-mail, avec le numéro de la démarche,
4. Vous envoyez votre attestation* ou la copie de votre diplôme à la DRAAF ou DAAF de votre région de domicile (l'adresse sera indiquée) (* pour le renouvellement, ou la demande de second certificat, joignez aussi la copie du certificat dont vous êtes actuellement titulaire).

Avant de commencer

Afin de fournir les renseignements demandés, nous vous conseillons d'avoir à portée de main :

- l'attestation remise par votre organisme de formation,
- **ou**, votre diplôme ou votre titre.

Pour le renouvellement d'un certificat, ou une demande de second certificat, se munir également du certificat en cours de validité.